



Students Scientific Conference

Europe 2020? Les défis de l'intégration européenne à relever

Roger Quentin

Supervisor : Marian Suplata

Banská Bystrica
2012

Table des matières

Introduction

I. Théories et définitions

I.A. Europe 2020 : Origines, objectifs et application

I.A.1. Origines

I.A.2. Objectifs

I.A.3. Application

I.B. Intégration européenne : définitions, faits historiques et projet

I.B.1. Définitions

I.B.2. Faits historiques

I.B.3. Projet

II. Réflexion et analyse

II.A. Les objectifs d'Europe 2020 sont-ils toujours réalisables ?

II.A.1. Résultats chiffrés

II.A.2. Futurs envisagés

II.B. Les autres défis posés à l'UE par l'intégration européenne

II.B.1. Les limites de l'UE

II.B.2. Marché commun et citoyenneté européenne

Conclusion

Bibliographie

Introduction

L'Union Européenne, cœur politique et poumon économique de l'Europe, traverse à l'heure actuelle une crise à la croisée de toutes les nations européennes. L'Union Européenne a en effet démontré sa capacité à confronter les idées et à élever le débat à un niveau supranational, exprimant à la fois les grands idéaux humanistes des pro-européens et les doutes sur la capacité d'une entité européenne centralisée et sans réelle identité commune face aux puissantes forces centripètes principalement motivées par le nationalisme. En effet, si la récente crise financière de 2008 et la crise de la dette publique (qui l'a suivit de près) appartiennent au domaine de l'étude factuelle et conjoncturelle, les événements ont clairement pointé du doigt une Union Européenne dont les fondations constitutionnelles sont friables. Cette question – appartenant cette fois clairement au domaine structurel – nous montre que les pays membres de l'union se divisent sur la question du sens à donner à cette aventure commune. Doit-il s'agir d'une alliance économique, d'un marché commun puissant exempt de barrières étatiques qui serait les prémisses d'une Europe fédérée politiquement et dont la parole pourrait égaler celle des USA ou de la Chine ? Ou s'agit-il davantage d'une Union de nations qui souhaitent avant tout montrer leur attachement à un idéal commun, à une vision semblable de l'avenir, souhaitant certes unir leur force politique mais refusant de loin à céder leur souveraineté notamment dans le domaine de l'économie ?

Ce questionnement est porteur d'un grand sens symbolique, en premier lieu, mais surtout, il s'agit d'une interrogation idéologique. Cependant, ce débat ne se réduit pas un simple affrontement théorique puisqu'il s'agit – en tant que base de la culture européenne et de sa constitution – d'une manière d'aborder les différents domaines de compétences de l'Union. Ainsi, suivant le mode de pensée choisie, la création d'un budget européen et d'une gouvernance économique commune où les nations accepteraient de céder leur souveraineté à une entité supranationale, apparaît soit comme la vraie et unique solution à une convergence harmonisée des différentes économies de l'UE, soit comme une nouvelle forme de « dictature réglementaire » imposée par une UE « paperassière » et lointaine, où les principes économiques seraient donc tout puissants.

Mais quelle est la vision pour l'avenir qui est pour le moment officiellement adoptée par l'UE ? Il s'agit de la stratégie Europe 2020. Combinant à la fois les objectifs et les moyens d'y parvenir, Europe 2020 est une feuille de route pour les 10 ans à venir. Cependant, suite à

la vague d'élargissement de 2004 et de 2007 ainsi qu'à la crise de l'Euro (qui pose logiquement la question de l'intégration européenne), on peut légitimement se demander si cette intégration européenne est à même de créer des contraintes vis-à-vis de la réalisation de la stratégie 2020. D'une manière plus large, nous serions même en mesure de nous interroger sur la pertinence d'une stratégie commune pour un ensemble de pays aussi divers alors que certaines questions fondamentales de l'UE ne sont toujours pas réglées (notamment en ce qui concerne la polémique des limites géographiques de l'UE ainsi que la question de l'identité européenne).

Afin de donner une réponse aussi claire et structurée que possible, nous allons diviser notre raisonnement de deux parties, elles-mêmes divisées en deux sous-parties. Ainsi la première partie sera réservée à l'énoncé de définitions, de faits historiques ou de dates clés, de théories qui permettront de mieux cerner le sujet et d'en saisir toutes les implications. Elle se subdivisera en deux sous-parties, respectivement relative au cadre théorique d'Europe 2020 et au cadre théorique de l'intégration européenne. Ensuite, la deuxième partie se trouvera être plus réflexive et pragmatique, tentant d'apporter des données empiriques, de dégager les tendances pour l'avenir et de fournir quelques solutions aux différents défis évoqués. Cette partie se subdivisera donc à son tour en deux sous-parties. Une première qui permettra de déterminer si oui ou non l'intégration européenne représente réellement un défi pour Europe 2020, tandis que la seconde élargira quelque peu le sujet en s'intéressant aux défis que posent l'intégration européenne à l'Union de manière plus globale.

I. Théorie et définitions

Pour cette première partie, nous allons nous pencher sur les éléments théoriques de l'analyse. Le sujet comprend deux éléments cruciaux bien distincts qu'il convient de définir avec prudence et rigueur. D'une part, la stratégie Europe 2020 et d'autre part, la notion d'intégration européenne. Arrêtons-nous donc, en premier lieu, quelques instants sur le cadre théorique qui régit la stratégie Europe 2020.

A. Europe 2020 : origine, objectifs et application

A.1. Origines

Europe 2020 (ou UE 2020) est une stratégie élaborée par l'Union Européenne qui vise à coordonner les politiques économiques des pays membres sur une période de 10 ans (de 2010 à 2020). Ce projet succède donc à la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi – qui était effective pour la période 2000-2010 - et a été adopté le 17 juin 2010 par les pays membres. Les grandes nouveautés apportées par le nouveau projet est la prise en compte du développement durable, notamment en matière de soutenabilité de la croissance par l'environnement, ainsi que la volonté de renforcer la compétitivité de l'Union Européenne au sein de l'économie mondiale. Le projet s'articule donc principalement autour de la notion de croissance verte, d'innovation, de recherche, d'éducation et d'emploi. Le but de cette stratégie est de quantifier les précédents objectifs à l'échelle de l'Union Européenne pour ensuite harmoniser une forme de gouvernance économique (il s'agit bien d'une gouvernance informelle régie de fait par un accord commun). D'un point de vue pratique, chaque point de la stratégie est ensuite divisé en initiatives phares qui sont détaillées dans leur mise en place technique et pratique. Par suite, les objectifs pour chaque état sont définis suivant la direction donnée par le programme européen. La stratégie Europe 2020 se définit à l'origine comme la volonté d'une croissance « intelligente, durable et inclusive ».

A.2. Objectifs

Le projet se découpe en 5 volets d'action bien distincts : l'emploi, la recherche et développement (R&D) et l'innovation, l'éducation, le développement durable et enfin, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il s'agit maintenant de se pencher sur chacun de ses volets. Le volet « emploi » fait référence à la volonté d'atteindre en 2020, un taux d'emploi supérieur ou égal à 75% de la population âgée de 20 à 64 ans. Cet objectif devra sa réalisation à une plus grande participation des femmes et des seniors. On pourra aussi souligner le rôle capital que jouera une meilleure intégration – tant quantitative que qualitative - des migrants au sein de la main d'œuvre. Ensuite, concernant le volet « R&D », l'objectif est que l'investissement en R&D se chiffre à 3% du produit intérieur brut (Gross Domestic Product). Il s'agit – par ce soutien à l'innovation – de relancer la compétitivité de l'Union Européenne à

l'échelle mondiale. La Commission Européenne compte de plus créer un nouvel indicateur, susceptible de mesurer l'intensité de la R&D et de l'innovation. Le volet « éducation » se compose de deux parties relativement distinctes. D'une part, il s'agit de faire passer sous la barre des 10% le taux de décrochage scolaire¹. Et d'autre part, il s'agit que 40% au moins des individus de 30 à 34 ans disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou soit en possession d'un niveau de qualification équivalent. Le volet « développement durable » s'inscrit dans la continuité de la prise de conscience, au niveau mondiale, de la gravité de la situation environnementale. Plusieurs objectifs chiffrés ont été établis : réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20% par rapport au niveau de 1990 (voire de 30% si les conditions sont favorables), faire passer la part des sources d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à 20% et accroître l'efficacité énergétique² de 20%. Enfin, le cinquième et dernier volet se consacre à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ici l'objectif est de réduire de 20 millions le nombre d'individus touchés par ce fléau.

A.3. Application

Pour atteindre ces objectifs, les gouvernements nationaux disposeront de 7 initiatives phares. Ces initiatives phares sont des mesures pragmatiques où les différents états seront susceptibles de légiférer afin d'atteindre les résultats fixés au préalable par l'UE (c'est-à-dire les 5 objectifs cités précédemment). Ainsi, bien qu'il s'agisse d'une volonté supranationale (coordonner les politiques économiques et partager une certaine vision du futur de l'UE), on remarque que les spécificités nationales et culturelles sont respectées en laissant une marge de manœuvre – quoique cependant restreinte – aux états.

La première initiative concerne le volet de l'innovation. Il s'agira ici de faciliter les conditions d'accès aux différents types de financements et de subventions pour l'innovation afin de renforcer la chaîne d'investissement et stimuler la compétitivité de l'Union Européenne à l'échelle internationale. Cette initiative passe notamment, dans le cas de la

¹ Le décrochage est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme. Ce processus est observable quel que soit le système de formation initiale : formation relevant du ministère de l'éducation nationale, formation relevant du ministère de l'agriculture, jeune sous statut d'apprentissage. [<http://eduscol.education.fr/pid23269-cid48490/analyse-du-phenomene.html>]

² En physique et ingénierie mécanique, l'efficacité énergétique (ou efficacité thermodynamique) est un nombre sans dimension, qui est le rapport entre ce qui peut être récupéré utilement de la machine sur ce qui a été dépensé pour la faire fonctionner. [<http://www.techno-science.net/?onglet=glossaire&definition=3373>]

France, par une amélioration des conditions d'accès à ces subventions pour les petites ou les moyennes entreprises (PME). En effet, la création d'un réseau de PME dense, innovant et dynamique permettrait de soutenir les exportations (comme c'est le cas pour l'Allemagne : 300 000 PME qui exportent, contre 100 000 en France).

La deuxième mesure vise à favoriser la mobilité des étudiants au sein de toute l'UE. Il s'agit d'améliorer les performances des systèmes éducatifs nationaux. Cette volonté doit passer par un système de bourses favorisant le déplacement de l'étudiant à l'étranger, par la coordination des différents systèmes éducatifs nationaux en un système européen harmonisé et par l'obtention de diplôme valorisable à l'étranger dans le cadre d'un entretien professionnel. Un autre bénéfice qui pourrait être tiré de cette réforme est une plus grande attractivité de l'enseignement supérieur à l'échelle mondiale.

La troisième mesure, davantage dans l'air du temps, consiste à établir au plus vite un agenda européen du numérique dans le but d'accélérer le déploiement de l'internet haut-débit et afin de récolter les bénéfices d'un marché numérique unique pour les entreprises et les ménages. Il s'agit aussi de mettre en confiance les utilisateurs et les consommateurs quant à l'utilisation des outils du e-commerce.

Le quatrième point vise à favoriser – dans le processus de production – l'utilisation de ressources performantes. Il s'agit, en pratique, de favoriser la croissance économique par une décarbonisation de l'économie (réduire les émissions de CO₂) tout en augmentant l'utilisation des énergies renouvelables (énergie éolienne ou solaire par exemple), en accentuant la modernisation du secteur des transports et en accélérant la promotion de l'efficacité énergétique (notamment dans les médias, comme cela fut le cas pour la France avec le Grenelle de l'Environnement en 2007).

Le cinquième élément a pour but d'instaurer une vraie politique industrielle à l'échelle européenne et cela afin de préserver une place déterminante pour l'UE au sein de la compétition mondiale. Il s'agit donc de rendre les entreprises plus souples et plus réactives en particulier en améliorant l'environnement réglementaire des entreprises (essentiellement des PME).

Le sixième point s'oriente dans une optique de développement des compétences et de l'emploi. Ainsi, il s'agit de moderniser les marchés du travail afin de favoriser la mobilité des salariés à l'échelle de l'UE et de développer les compétences des travailleurs tout au long de leur carrière (formation continue) afin d'accroître leur participation à la population active

dans les années précédant leur retraite. Il s'agit donc de mieux coordonner les conditions de l'offre et de la demande sur le marché européen de l'emploi.

Enfin, le septième et dernier point se consacre à la création d'une plate-forme de lutte contre la pauvreté. En somme, il s'agit d'assurer la cohésion sociale dans les différentes régions de l'UE afin que les bénéfices globaux de la croissance et de l'emploi soient partagés et répartis équitablement. Ainsi, les personnes susceptibles d'exclusion sociale seraient en mesure de trouver un « sens social » à leur situation, tout en leur permettant de vivre dans la dignité et de prendre une part active dans la société.

Afin d'étudier l'avancement de ces réformes et l'atteinte des objectifs, l'UE a regroupé un ensemble d'indicateurs qui serviront donc de base à l'étude chiffrée la stratégie Europe 2020.

B. Intégration européenne : définitions, faits historiques et projets

B.1 Définitions

L'intégration européenne est un terme qui fait directement référence au processus l'élargissement de l'Union Européenne, c'est-à-dire à l'inclusion progressive d'un certain nombre d'états au sein d'une association supranationale (l'UE dans notre cas).

Toute intégration nécessite au préalable une phase de candidature durant laquelle le pays souhaitant rejoindre l'Union se doit de respecter un certains nombres de critères majoritairement d'ordre économique mais aussi d'ordre politique et légal.

B.2. Faits historiques

Les 27 pays qui composent l'Union Européenne se sont intégrés très progressivement à l'union originel qu'était la CEE (Communauté Economique Européenne). De fait, l'UE trouve son origine dans la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier). Cette association fut créée au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, plus le 23 juillet 1952 à la

suite du discours du 9 mai 1950 de Robert Schuman³. Dans ce discours, dont la date deviendra par la suite la Journée de l'Europe, Robert Schuman propose que « *la production franco-allemande de charbon et d'acier dans sa totalité soit placée sous une Haute Autorité, dans la structure d'une organisation qui s'ouvre à la participation des autres pays de l'Europe* ». Ce projet avait donc pour but d'éviter toute possibilité matérielle de conflit armé entre les ennemis éternels qu'étaient l'Allemagne et la France.

Avec la signature du traité de Rome en 1957 apparaissent 2 institutions qui associées à la CECA formeront les Communautés Européennes. Ces deux institutions sont la communauté économique européenne (CEE) et la communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). A partir de là, l'avenir de cette union est fixé : pour exister dans le monde, la réalisation de l'Europe se fera par l'impératif économique (et par la possession de l'arme atomique mais le contexte de la Guerre Froide ayant pris fin, la notion est moins d'actualité). Ce point d'histoire est probablement l'un des facteurs explicatifs de la prédominance des critères économiques lors du processus d'adhésion des pays membres (cf infra). La communauté se constitue progressivement grâce à 6 vagues d'élargissement : trois pays sont intégrés en 1973, un en 1981, deux en 1986, trois en 1995, dix en 2004 et deux en 2007. Par le traité de Maastricht signé en 1993, cette association inédite d'états prend officiellement le nom d'Union Européenne.

Cependant, les futurs élargissements (ainsi que celui de 2004 dans une certaine mesure) suscitent nombres de débats : l'ambiguïté des limites géographiques de l'Europe (notamment concernant l'adhésion de la Turquie, qui se trouve en quasi-totalité en Asie Mineure). On peut aussi citer la crainte qu'un trop grand élargissement de l'UE provoque une dilution des nations dans la zone de libre-échange, ainsi que la peur que la communauté apparaisse comme un espace instable menacé par des replis ethniques et des montées nationalistes.

Les démarches d'adhésion occasionnent des conflits sur des points politiques non résolus tel que le statut du Kosovo (dont l'indépendance vis-à-vis de la Serbie n'est pas reconnue par la Serbie ni par tous les États-membres de l'UE), le nom de la République de

³ Jean-Baptiste Nicolas Robert Schuman, né le 29 juin 1886 à Luxembourg et mort le 4 septembre 1963 à Scy-Chazelles (Moselle), fut un homme d'État français. Plusieurs fois ministre, y compris des Affaires étrangères, puis président du Conseil des ministres à deux reprises, Schuman exerça par ailleurs les fonctions de président du Parlement européen. Il est considéré comme l'un des pères fondateurs de la construction européenne. [http://www.robert-schuman.eu/fr_schuman_biographie.php]

Macédoine (contesté par la Grèce), la négation du génocide arménien par la Turquie ou encore son occupation militaire du nord de Chypre.

B.3 Projets

Initialement, les critères d'adhésion sont de trois ordres.

Tout d'abord, un critère d'ordre politique car le pays se doit de garantir la démocratie, la primauté du droit, les Droits de l'Homme et le respect des minorités par l'instauration d'institutions stables.

Ensuite, un critère économique dans le sens où le pays se doit d'être capable de faire exister une économie de marché viable tout en sachant résister aux pressions concurrentielles issues de l'affranchissement des barrières tarifaires et non-tarifaires entre les Etats.

Enfin, le troisième critère est le critère dit de « l'acquis communautaire ». C'est-à-dire que tout futur pays membre se doit d'être capable d'assumer toutes les fonctions et les obligations qui sied à un état membre ; plus particulièrement en ce qui concerne l'Union politique, économique ou monétaire.

Mais récemment, on a vu l'apparition d'une série de critères d'ordre économique bien plus important que les autres et prenant un poids de plus en plus déterminants dans le processus d'intégration et de convergence : on les récapitule sous le nom de « critères de Maastricht ».

Mais que sont dans la pratique les critères de Maastricht ? Les critères de Maastricht sont sensiblement proches de la notion de critères de convergence. Il s'agit d'une série de valeurs précises données à un certains nombres d'indicateurs économiques et dont les pays membres se doivent de respecter. Ces critères jouent un rôle d'impératif pour les pays voulant faire partie de l'Union monétaire, c'est-à-dire la Zone Euro. Les pays doivent donc respecter ces fameux critères au moment de leur intégration mais aussi pendant toute la durée de leur insertion au sein de la zone. Un système d'avertissements et de sanctions encadrent « fermement » tous les écarts aux valeurs préétablies. Les critères de Maastricht sont le pendant factuel et pragmatique du Pacte de Stabilité et de Croissance.

Pourquoi de tels critères ? Ces critères sont jugés et pensés comme une réponse à une éventuelle situation de passager clandestin de la part d'un des pays membres. Ils sont donc absolument indispensables pour maintenir un comportement rigoureux de la part des états membres notamment concernant la question des déficits et des dettes publics. En effet, une zone monétaire dont l'endettement paraît soutenable sur le long-terme, bénéficiera de taux d'intérêts faibles. Or du point de vue d'un passager clandestin, il est rentable et fructueux de faire partie d'une zone monétaire mais de continuer à s'endetter : le pays bénéficie ainsi d'une importance source d'argent peu cher, puisqu'il profite des efforts de rigueur du reste des pays tout en leur faisant peser le poids de sa propre dette.

Les critères de Maastricht sont au nombre de quatre et visent à harmoniser les indicateurs économiques et à rendre leur évolution homogène au sein de la communauté, et cela afin de bénéficier au maximum des bénéfices d'une Zone Monétaire Optimale (pour le développement de cette notion, cf infra).

Premièrement, le taux d'inflation d'un État membre de la Communauté ne doit pas dépasser de plus de 1,5 point celui des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix

Deuxièmement, la situation des finances publiques : cela concerne le déficit public (État + sécurité sociale + collectivités territoriales) qui doit être annuellement inférieur à 3 % du PIB et la dette publique (ensemble des emprunts contractés par l'Etat) qui doit être inférieure à 60 % du PIB.

Troisièmement, le taux de change : la dévaluation est exclue

Quatrièmement, les taux d'intérêts à long terme : ils doivent être inférieurs de 2 % à ceux des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix.

Ici, la théorie des Zones Monétaires Optimales (ZMO) peut nous être riche en enseignements. Une ZMO est un regroupement de pays avec taux de change fixe entre les monnaies nationales. Ainsi, les déséquilibres réels qui peuvent se manifester à l'intérieur de la zone sont corrigés par des mécanismes automatiques. Prenons l'exemple d'un choc de demande. La demande des consommateurs, la demande extérieure, l'investissement des entreprises ou les dépenses publics de l'Etat est modifiée de manière importante et inattendue (ces chocs peuvent être positifs ou négatifs). On distingue, à ce niveau de la réflexion, deux

cas de figure : les chocs symétriques et les chocs asymétriques. Les premiers concernent tous les pays d'une zone de la même manière, il est donc possible d'appliquer la même politique monétaire tandis que les seconds sont spécifiques à chaque pays. Dans le second cas, un outil d'ajustement est perdu (le taux de change) et doit être remplacé pour être apte à minimiser les coûts économiques et sociaux en cas de crise économique. En effet, il est impossible d'utiliser des méthodes comme la dévaluation de la monnaie nationale comme solution de sortie de crise. Pour le cas concret de la hausse du prix du pétrole (chocs d'offre) : cette hausse représente un bénéfice pour des pays comme la Norvège ou la Grande-Bretagne mais une menace pour le reste des pays d'Europe (qui sont des importateurs). Il s'agit donc clairement d'un choc asymétrique.

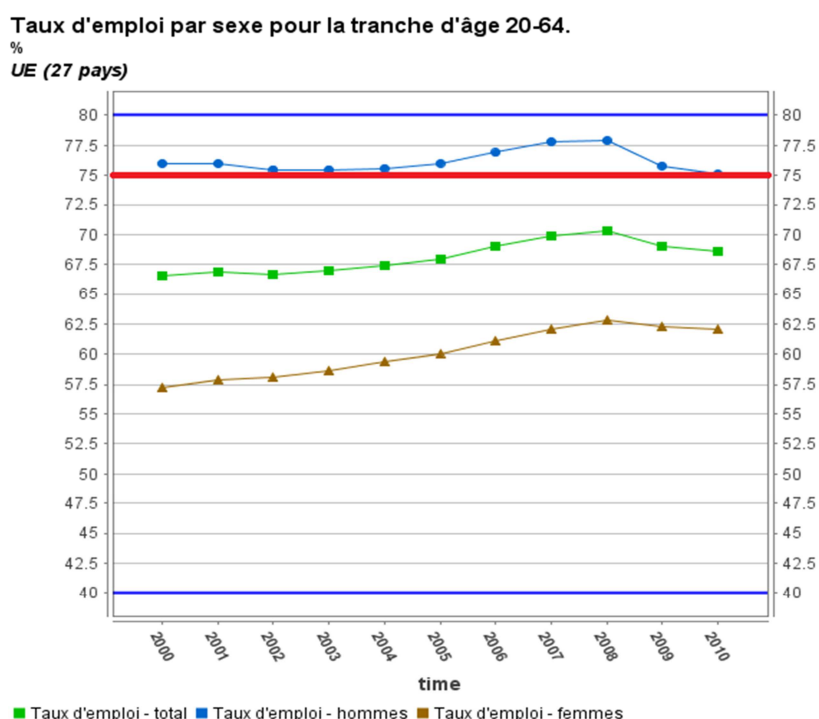
L'un des critères de la zone monétaire optimale est une forte volonté politique de mener à bien les réformes : « Dans le monde réel, bien sûr, les monnaies sont principalement l'expression de la souveraineté nationale. La réorganisation monétaire ne sera donc possible qu'à la condition de s'accompagner de changements politiques profonds » (Mundell, 1961). Une ZMO existe si le processus d'ajustement peut s'appuyer sur la mobilité des facteurs de production (L et K) entre régions en expansion et régions lésées et si les Etats membres enregistrent des évolutions économiques convergentes. On comprend donc mieux les deux priorités économiques qui étaient celles de l'Union Européenne, à savoir éliminer les barrières douanières entre les pays afin de faciliter les échanges de capitaux, d'hommes ou de marchandises, et faire converger les économies. Concrètement le mécanisme de stabilisation passe par ajustement de la flexibilité du taux de salaire. En période sous-emploi, il s'agit de réduire la rémunération de la main d'œuvre (diminution de l'offre globale). Par la suite, on observe une amélioration de la compétitivité des produits nationaux, soit une stimulation de la demande globale. Cependant, si l'on se trouve en absence d'une flexibilité du taux de salaire alors on a un ajustement par la mobilité du facteur travail : migration entre les Etats ou entre les régions. L'ajustement peut aussi être réalisé via un transfert de capitaux financiers entre pays excédentaires et déficitaires, il s'agit de l'intégration financière des capitaux à long terme (Ingram, 1973). En plus d'une intégration monétaire, les critères de Maastricht visent une intégration fiscale, notamment par la création d'un budget fédéral avec un budget de 1,25% de revenu national brut des pays membres de l'UE au maximum (à titre de comparaison, le budget de la France oscille entre 30 et 40%). Le but est de transférer l'argent à partir des régions en croissance vers les régions lésées.

II. Réflexion et analyse

A. Les objectifs posés par la stratégie Europe 2020 sont-ils toujours réalisables ?

A.1. Résultats chiffrés

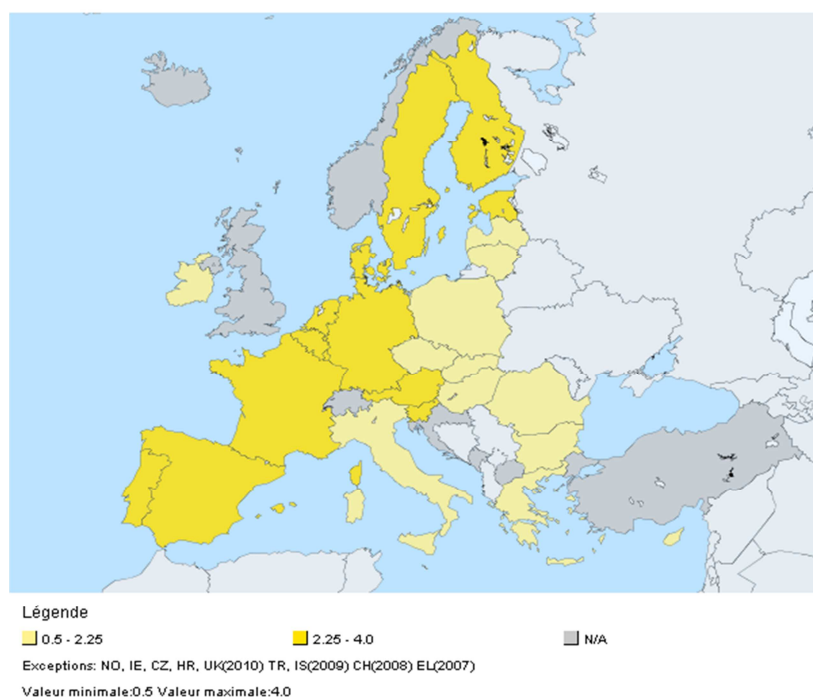
En ce début de seconde partie, nous allons nous intéresser à l'impact de l'intégration européenne sur le succès ou l'échec de la stratégie Europe 2020. En effet, les vagues successives d'élargissement puis la « digestion » des nouveaux entrants au sein du marché commun est un processus lent qui peut agir de manière contra-cyclique à la réalisation des différents points du programme Europe 2020.



Ce graphique – construit à l'aide la base de données Eurostat – est particulièrement riche en enseignements et surtout, il insiste sur des tendances *a priori* contre-intuitives. Premier résultat de l'analyse d'un tel graphique, on remarque que la progression du taux d'emploi total est relativement faible sur la période de 10 ans qui s'étale de 2000 à 2010 : de 66,5% en début de période à 68,5% en fin de période. Seulement, il ne s'agit que d'une

tendance générale et il est possible de remarquer – de manière plus pertinente – deux progressions bien différentes. Tout d’abord, une hausse du taux d’emploi de 3,5 points sur les 8 premières années, puis ensuite une baisse de 1,5 point en l’espace de 2 ans. On peut donc probablement attribuer la tendance haussière à une réelle amélioration de la situation sur le marché de l’emploi tandis que la baisse trouverait davantage son origine dans la crise financière et économique de 2008 dont les dommages ne peuvent être d’ailleurs que très difficilement réparés étant donné la faiblesse des comptes publics et les plans d’austérité devenus légion au sein de l’Union Européenne. Ainsi la faible progression sur la décennie s’explique davantage par un élément conjoncturel que par une défaillance de la structure même de l’UE à atteindre les objectifs fixés. Un deuxième élément qu’il est pertinent de relever et de mettre en valeur est la relative amélioration du taux d’emploi des femmes par rapport à celui des hommes. Alors que l’on note un écart de 18,5 points en 2000, celui-ci n’est plus « que de » 12,5 points en 2010. Dernier enseignement du graphique, on peut remarquer que 2004 (de même pour 2005) n’est pas un point d’inflexion de la courbe. C’est-à-dire, en pratique, que la vague d’élargissement composée de 10 pays n’a pas infléchi la tendance globale de l’UE à l’amélioration de la situation concernant l’emploi. En ce sens, on peut donc affirmer – tout au moins pour le taux d’emploi – que l’intégration européenne n’a pas représenté un défi ou une contrainte à la bonne conduite de la stratégie Europe 2020.

Dépense intérieure brute de R&D (DIRD)
% du PIB



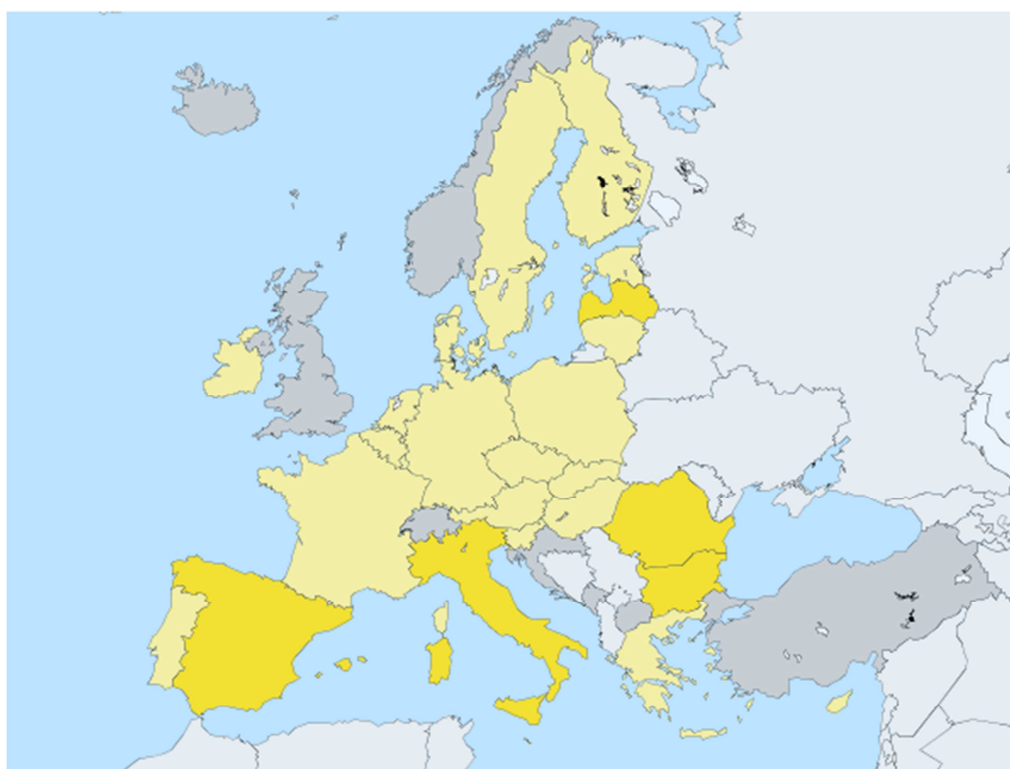
Europe 2020 ? Les défis de l’intégration européenne à relever

La carte ci-dessus – aussi construite grâce à la base de données de la Commission Européenne – nous permet de distinguer les pays ayant déjà atteint (ou étant vraisemblablement sur le point d’atteindre) l’objectif de l’UE de consacrer au moins 3% du Produit Intérieur Brut (PIB ou GDP en anglais) à la recherche et à l’innovation. On remarque que la plupart des pays d’Europe de l’Ouest ont une intensité de l’innovation comprise entre 2,25 et 4% (à l’exception notable de l’Italie et de l’Irlande) tandis que la majorité des pays de l’Europe centrale ou de l’Europe de l’Est (dont font majoritairement partis les pays de la récente vague d’élargissement) ont cette intensité comprise en 0,5 et 2,25%. En somme, en ce qui concerne cet indicateur, il est davantage plus évident que l’intégration européenne soit un élément contraignant vis-à-vis de la stratégie Europe 2020. Cependant, il s’agit de données recueillies pour la plupart en 2011 voire antérieurement. Il reste donc 9 ans pour réduire cet écart et tenter d’atteindre l’objectif de 3% assignés par l’UE pour tous les pays membres.

Jeunes ayant quitté prématurément l’éducation et formation par sexe

Pourcentage de la population âgée 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et dont le niveau d’études

Personnes ayant quitté prématurément l’éducation - total



Légende

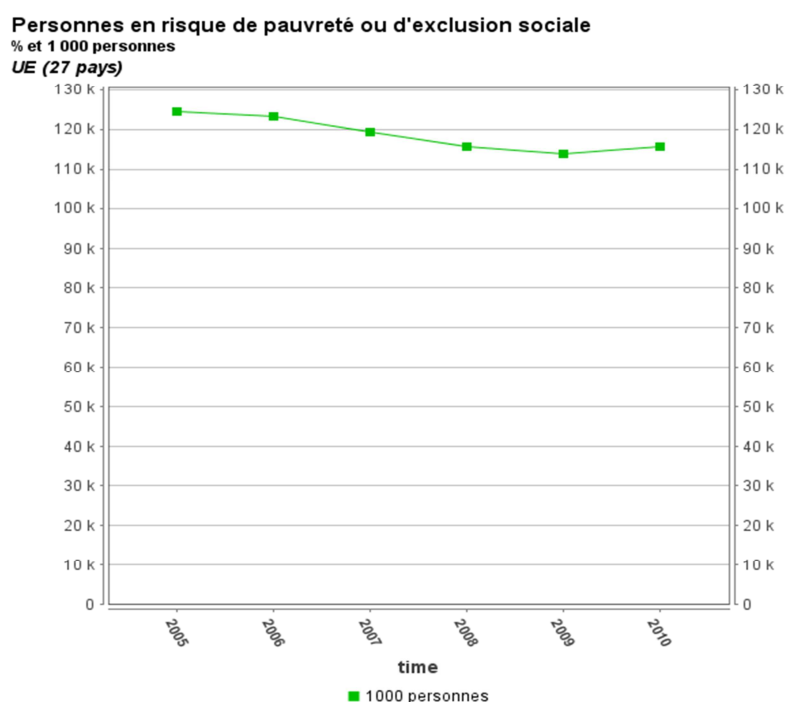
4.5 - 10.0

10.0 - 29.0

N/A

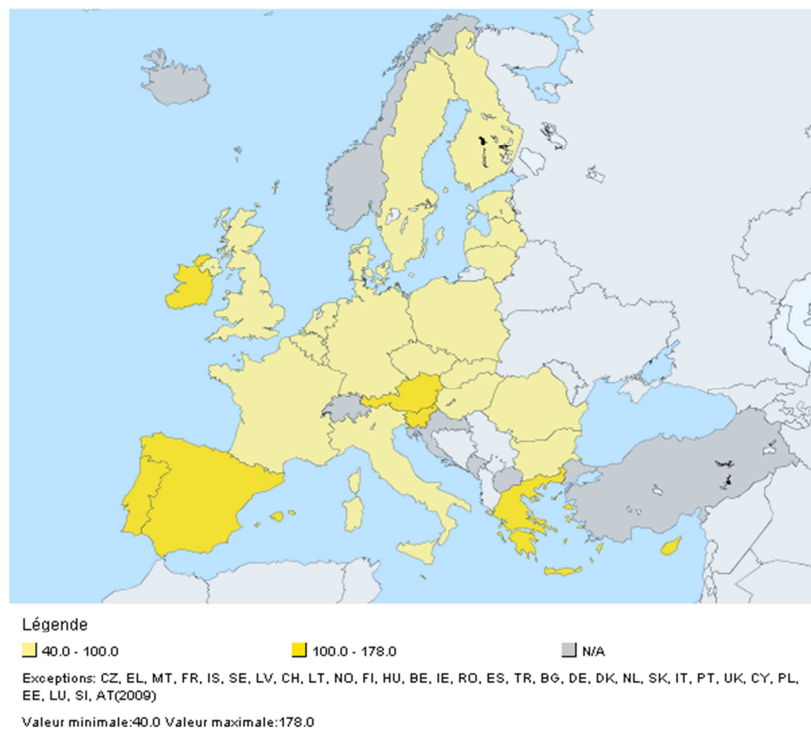
Valeur minimale:4.5 Valeur maximale:29.0

Cette nouvelle carte permet de mettre en valeur la situation de chaque pays concernant la réalisation de la partie éducation du projet Europe 2020. Cette fois-ci on remarque une répartition plus hétérogène des pays susceptibles ou non de remplir les critères imposés. On peut notamment s'étonner de voir des pays tels que l'Italie ou l'Espagne ne pas remplir les objectifs fixés. Cependant, la situation au niveau global semble nettement positive d'autant plus que les données datent de 2011, ce qui laisse encore le temps de légiférer dans le sens d'une amélioration de la situation à l'horizon 2020. Concernant l'intégration européenne et les pays nouvellement entrés au sein de l'UE, on pourra noter que la majorité des pays sont déjà en mesure de présenter l'objectif de moins de 10% de jeunes ayant quittés prématurément l'éducation (exception faite de la Bulgarie et de la Roumanie entrées en 2007 et de la Lettonie entrée en 2004). Ainsi sur ce pilier de la stratégie Europe 2020 qu'est l'éducation, on peut conclure que l'intégration européenne n'est pas un frein à la réalisation des objectifs énoncés.



Ce graphique qui est consacré au nombre d'individus victime de pauvreté ou d'exclusion sociale nous montre de bon progrès sur la période 2005-2009 (réduction de 10 millions d'individus touchés en l'espace de 4 ans) sans contrecoups apparents des vagues d'élargissement de 2004 et 2007. Cependant, et une fois n'est pas coutume, c'est la crise de 2008 qui semble faire marquer le pas à l'amélioration de l'indicateur.

Émissions de gaz à effet de serre, année de base 1990
Indice 1990 = 100



Concernant le pilier environnemental, nous avons cette carte (toujours obtenue à partir de la base de données Eurostat) qui est en rapport avec l'objectif de la baisse des émissions de CO₂ dans une proportion de 20% par rapport aux données de 1990. Ce graphique est particulièrement intéressant dans le sens où ce sont les pays les plus anciens (et donc logiquement les mieux intégrés à la communauté) qui présentent les plus mauvais résultats. En effet, au nombre des pays qui ont vu leur émission de dioxyde de carbone augmenter, on peut compter le Portugal, l'Espagne, l'Irlande, la Grèce, la Slovaquie et l'Autriche. Alors que les anciens pays de l'Union Européenne sont au nombre de 7 à avoir vu leur situation se dégrader vis-à-vis de l'indicateur, on ne peut répertorier qu'un seul pays issu d'une des vagues d'élargissement des années 2000 : Chypre.

En somme, l'étude de tous ces graphiques et de toutes ces cartes nous montre que l'impact de l'intégration européenne sur les objectifs 2020 est très largement à nuancer. En effet, il n'y a pas vraiment de tendance claire à ce que les pays nouvellement intégrés soient en situation plus déplorable ou que ceux-ci « plombent », d'une certaine manière, la moyenne de l'UE27. Cette étude nous montre donc clairement que l'intégration européenne ne présente

pas réellement un défi dans la réalisation empirique des objectifs d'Europe 2020. Cependant, il est envisageable que les défis proposés par l'intégration européenne ne soit pas uniquement « quantifiable » ou empirique. Ainsi, on peut imaginer que le processus d'intégration joue un rôle profond sur la structure de l'Union Européenne. Une analyse structurelle serait donc plus pertinente que l'étude des épiphénomènes dont le chiffrage des objectifs d'UE 2020 fait partie. Mais avant de se consacrer à ces études réflexives, on peut s'interroger quelques instants sur le devenir de la stratégie dans un futur proche.

A.2. Futurs envisagés

La question de la comptabilité entre les projets adoptés par l'Union Européenne et la possibilité d'intégrer de nouveaux pays tout en poursuivant le processus de convergence des économies se doit d'être au cœur des débats, notamment sur les visées à long-terme de l'UE. En effet, il semble plus qu'improbable que l'UE conserve dans les deux décennies à venir, la forme que nous lui connaissons aujourd'hui.

On peut donc logiquement et légitimement s'interroger sur la pertinence de la stratégie 2020. En effet, bien que des améliorations soient à dénoter dans bons nombres de domaines et que la plupart des objectifs de la stratégie seront atteints en 2020, on peut douter de la réelle ambition affiché par le projet. Si l'on se retourne quelques instants sur la précédente stratégie – à savoir la stratégie de Lisbonne – dont les objectifs étaient quelque peu plus ambitieux, on ne peut s'empêcher de remarquer que la plupart de ceux-ci n'avaient pas été atteints (ce qui explique le remaniement qu'a subi le projet en 2005 afin de le simplifier et rendre sa réalisation possible). Ce qui montre clairement la difficulté qu'a l'UE à se coordonner quand il s'agit de changements structurels profonds. Il semblerait donc que le problème ne se situe pas tant dans le fait que l'intégration européenne pourrait empêcher d'atteindre ses objectifs mais davantage dans le fait que cette même intégration pose des questions plus fondamentales notamment sur la légitimité et la pertinence des objectifs fixés. En effet, cette remise en question des objectifs est de plus en plus systématique tant à la Commission qu'à l'Assemblée ce qui dénote clairement des visions de l'UE de plus en plus divergentes. C'est ainsi qu'on peut finalement s'interroger sur la pertinence d'un projet tel que Europe 2020. En quoi ce projet est-il nécessaire ? Et surtout aurait-on pu voir de tels changements que ceux observés ces dernières années si la stratégie Europe 2020 n'avait pas été mise en place ? Les évolutions observées ces dernières années, même concernant les indicateurs propres à Europe 2020, ne

sont-elles pas des tendances naturelles simplement déterminées par le modèle structurel du pays en question ?

Ces interrogations doivent nous amener à penser une Europe différente, c'est-à-dire une Union qui serait repensé par la base et dont – en premier lieu – la dictature réglementaire dans le domaine économique serait remis en cause.

B. Les autres défis posés à l'UE par l'intégration européenne

B.1. Les limites de l'UE

La question des limites de l'Union Européenne est évidemment une des polémiques qui revient de manière régulière dans les débats tant européens que nationaux. Cette question, parfois mal posée, fait surtout référence à ce flou qui règne autour de la notion même « d'européen ». Qu'est-ce qu'être européen ? Et où chercher la réponse ? S'agit-il d'un simple facteur géographique ? Ou l'identité est-elle plus complexe, reposant sur un certains nombres de traditions, de modes de pensée et d'habitudes issues d'un vivre ensemble partagé depuis plusieurs siècles ? C'est le questionnement qui va motiver le développement de cette partie. Les éléments de réponse seront clairement – vis-à-vis du sujet traité – développés dans le but de montrer que les défis imposé par l'intégration européenne à Europe 2020 ne sont pas essentiellement d'ordre statistique ou économique mais davantage d'ordre politique, fondés sur la nécessité de repenser les limites et donc le processus d'intégration en lui-même.

Quand on parle des limites de l'Union Européenne, on pense en premier lieu à ses limites externes, c'est-à-dire ses frontières géographiques de l'UE. On peut donc légitimement se poser la question de savoir si le facteur géographique joue un rôle important lors de l'intégration des pays à l'Union mais surtout si ce facteur est déterminant d'une quelconque manière dans la réalisation ou non du projet Europe 2020. Pour prendre un exemple concret et très largement représentatif de la situation, on peut réfléchir au cas de la candidature de la Turquie. Pour beaucoup, la question de l'intégration de la Turquie ne se pose pas du tout, en raison d'un argument très simplement énoncé quoique légèrement trivial : la Turquie ne peut faire partie de l'UE tout simplement parce qu'elle ne se situe pas en Europe. Si on s'arrête plus de quelques minutes sur l'argument, il nous vient à l'esprit qu'il s'agit d'un argument de façade. En effet, d'un point de vue strictement géographique, il n'existe pas de plaque européenne, en ce sens on ne peut guère parler d'un continent Européen mais davantage d'un

continent Eurasien. Certes, il ne s'agit que d'une question de définitions mais il met parfaitement en valeur l'inutilité relative du concept géographique de limites quand on parle d'élargissement de l'UE. Si on conserve l'idée d'une Turquie qui n'est pas en Europe, c'est tout simplement que la définition de l'Europe n'est pas géographique mais historique. C'est-à-dire que l'histoire a vu se définir une entité nommée Europe qui s'étendrait de l'Océan Atlantique à l'Oural, et de la Scandinavie à la Mer Méditerranée.

On peut cependant trouver des définitions plus pertinentes à la notion de limites. Selon la Commission Européenne, « La capacité d'intégration se mesure à la faculté de l'UE d'accueillir de nouveaux membres tout en continuant à fonctionner de manière efficace. Il s'agit d'un concept fonctionnel et non géographique. La capacité d'absorption, ou plutôt la capacité d'intégration de l'UE, est déterminée par le développement de ses politiques et institutions et par la transformation des candidats en États membres bien préparés. La capacité des membres potentiels à adhérer à l'Union est évaluée avec rigueur par la Commission, sur la base d'une conditionnalité stricte. La capacité d'intégration se mesure à la faculté de l'UE d'accueillir de nouveaux membres à un moment donné ou dans une période donnée, sans mettre en péril les objectifs politiques établis par les traités. C'est donc avant tout une notion fonctionnelle. »⁴ Nous avons donc ici une définition « fonctionnelle », c'est-à-dire que les limites de l'UE ne peuvent être pensées que par rapport à la capacité qu'à l'UE à digérer les nouveaux pays intégrés. Le défaut d'une telle définition est que la fonctionnalité induit un mouvement dynamique, c'est-à-dire que – contrairement au facteur géographique – la définition des limites de l'UE est susceptible de changer si la capacité d'intégration de la communauté varie elle-même.

B.2. Marché commun et citoyenneté européenne

Nous avons donc vu que ces critères ont pour but l'uniformisation des économies afin de garantir un espace d'échange sain et stable. C'est la raison pour laquelle 17 des pays composant l'UE ont décidé d'adopter la monnaie unique : l'Euro ; les nouveaux qui se joignent à l'UE peuvent éventuellement négocier un statut à part concernant la monnaie commune (à l'instar du Royaume-Uni ou du Danemark). Néanmoins, tout nouvel état dispose d'une dérogation lui permettant d'utiliser son ancienne monnaie nationale le temps du

⁴ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/elargissement-union-europeenne/capacite-integration.shtml>

lancement de la monnaie unique et ceci afin de faciliter la transition : ainsi nous avons donc 17 états partageant la monnaie unique, 2 états disposant d'un statut spécifique et 8 états bénéficiant d'une dérogation.

Cette question de l'Euro – qui est finalement la question de l'intégration monétaire des pays à l'Europe – pose donc globalement le problème suivant : quel sens donner à l'aventure européenne ? L'histoire nous enseigne que la réponse est dans l'origine même de l'UE, à savoir la CECA : cette dernière répondait à une urgence de paix sur le territoire européen ; ainsi, si le but final de la CECA était d'assurer la paix en Europe occidentale, il n'en demeure pas moins que les objectifs fixés étaient des objectifs de nature économique

Par la suite, l'UE a clairement été définie comme un espace de libre-échange, créé afin de faciliter la reconstruction des pays ; et c'est par-dessus cette réalité bien pragmatique que certains pro-européens ont construit l'idée de l'UE en tant que communauté partageant un certain nombre de valeurs. Et c'est peut-être bien dans cette chronologie qu'apparaît le début d'une réponse : quand on adhère à l'UE, s'agit-il de faire partie d'un espace économique privilégié ou s'agit-il d'une alliance davantage politique donc le but est de créer une Europe unifiée et unie ? Ainsi pour nombre de pays de l'Europe de l'Est, l'UE ne doit pas se résumer à un marché : « l'Europe ne peut se résumer à des marchandages, à des procédures administratives et à des codes juridiques [...], il s'agit aussi de construire un sentiment d'appartenance, la création d'une « communauté culturelle européenne ». (Mouton, 2003) A partir de là, une dichotomie de but apparaît clairement : les pays de l'UE partagent-ils réellement tous la même vision de l'UE ? Le problème qui émerge est le suivant : si l'on définit l'UE comme un simple espace économique sans prendre la peine de construire une réelle identité européenne, alors comment invoquer des arguments tels que la solidarité en cas de crise ?

En effet, s'il y a bien un domaine où la crise des dettes souveraines en Europe nous apporte des enseignements critiques, c'est bien sur la gouvernance de l'UE. Et c'est sur l'intégration monétaire des états que la leçon est la plus dure, car sinon, comment expliquer les premiers refus de la part de l'Allemagne à aider le gouvernement grec ? En effet, cet exemple nous montre clairement qu'en cas de difficultés, des concepts tels que la solidarité ne font pas long-feu face aux impératifs économiques.

D'où ce constat à la fois juste et cynique, tous les pays membres ne vivent pas dans la même Union Européenne. Les pays membres vivent chacun différemment cette communauté. L'illusion d'une unité demeure mais lorsqu'un choc frappe la communauté, on ne peut

s'empêcher de remarquer la diversité des opinions et le peu de place accordé au concept humaniste que l'Europe se dit défendre. Européen oui, mais d'abord allemands, français ou grecs. Ainsi pour l'Allemagne, l'UE semble indéniablement (prioritairement) un espace restreint réservé au libre-échange et au développement économique (probablement de même pour la Slovaquie qui avait refusé de « payer pour les Grecs ») tandis que des pays comme la Belgique ou le Luxembourg semble réellement croire à cette Union Européenne humaniste.

Que faut-il donc faire : exclure les mauvais élèves au mépris de l'idéal commun (ce qui tendrait à prouver la toute-puissance de l'impératif économique à l'échelle européenne) ?

Mais nous pouvons aussi poser la question sous un nouvel angle : l'Union Européenne veut-elle survivre ou ne le veut-elle pas ? (Šuplata, 2011) La globalisation offre à la fois des opportunités et des menaces pour les Européens ; les processus d'intégration sont à l'origine de la suppression des frontières. Ainsi, si les processus d'intégration semblent apporter des avantages économiques, ce phénomène a aussi une grave incidence sur des institutions telles que la personne humaine, la famille, la communauté humaine, la nation, la patrie, la citoyenneté et la nationalité. Or si pour bon nombre d'europeén, l'UE symbolise avant tout un ensemble de valeurs, il est logique et pertinent d'observer une défiance grandissante à l'attention des institutions représentatives de l'UE : cette union des peuples ne peut se construire qu'avec le profond respect de la « personnalité » humaine.

Comment définir la citoyenneté dans l'UE ? La Constitution définit cette citoyenneté de la façon suivante : « Est citoyen de l'Union toute personne ayant la citoyenneté d'un pays membre ». Il convient donc de s'interroger sur la pertinence de la définition de la citoyenneté établie par la Constitution Européenne. La citoyenneté dépend essentiellement de l'appartenance à un pays membre, en ce sens, comment convaincre les européens qu'il existe vraiment un idéal commun et une vraie identité pour un citoyen de l'UE ? C'est sûrement là que se situe le défi posé par l'intégration européenne.

On peut donc tenter d'imaginer ce qui fonderait cette identité européenne. Une des réponses les plus pertinentes à mon sens est celle de Jan-Werner Müller.⁵ En effet, Müller développe le concept de patriotisme culturel. On pourrait définir ce type bien spécifique de patriotisme par la raison civique qui motive les citoyens à s'identifier à la démocratie et à

⁵ Jan-Werner Müller, *Constitutional Patriotism*, Princeton et Oxford, Princeton University Press, 2007, 177 p.

vouloir la défendre face ses détracteurs. « Une fois écarté le recours à la religion ou à la tradition comme source de légitimation, l'identité collective ne peut être que politique, et plus précisément démocratique – axée sur la défense des droits et des libertés. » (Müller, 2007) La principale critique que l'on pourrait être en mesure d'afficher face à cette solution est qu'elle risquerait de créer un « faux universalisme » dont la présence masquerait des nationalismes et des particularismes bien réels.

On peut donc conclure cette brève analyse par le fait que les nations sont indispensables et que, bien que la notion de nation puisse sembler contradictoire vis-à-vis de l'idéologie de l'UE, on ne peut en aucun cas supprimer cette « allégeance » nationale par une allégeance européenne. Il s'agirait donc de compléter l'attachement nationaliste par un attachement de l'ordre du patriotisme constitutionnel.

Conclusion

En conclusion, cette analyse nous apporte des éléments de réponses sur deux volets. D'abord, l'intégration européenne ne se présente pas – à proprement parlé – comme un défi vis-à-vis de la réalisation des critères de la stratégie Europe 2020. Les relations statistiques entre l'évolution des indicateurs choisis par la Commission Européenne et l'intégration progressive de nouveaux états membres n'est pas univoque et il est impossible d'aboutir à une conclusion unilatérale. Ensuite, on peut légitimement estimer que le principal défi posé par l'intégration européenne est la remise en question des fondements même de l'Union. Des phénomènes tels que l'élargissement et l'intégration sont des remises en questions permanentes de la vision de l'UE et de l'idéologie (ou ensemble d'idéologie qui sous-tend son fonctionnement).

Enfin je voudrais conclure par une brève allusion théorique qui pourrait être le futur de l'Union Européenne en citant les travaux de Spencer et Toynbee. La première théorie dit « biologique » fait référence au fait que toutes les créations humaines sont « sous le joug de la loi naturelle ». C'est-à-dire que toutes ces créations passent successivement par la naissance, le développement, la prospérité, la chute, le vieillissement et la mort. Ce processus inéluctable ne peut être remis en cause – d'après Spencer – que par la transmission de l'héritage de cette civilisation vers une autre plus récente. Ainsi, selon Spencer, l'UE est clairement rendue à la fin de son existence en tant qu'entité. On peut donc imaginer la possibilité de transmettre ledit héritage à une nouvelle forme de gouvernance européenne supranationale. L'héritage en question pourrait d'ailleurs être cette forme de patriotisme constitutionnelle que l'on a évoqué précédemment.

La seconde théorie évoquée est la théorie évolutionniste (Toynbee, 1958) . Ainsi pour ce dernier, il s'agit en premier lieu de distinguer deux types de progrès. D'une part le progrès matériel et technique qui trouve son origine dans l'essor technologique et d'autre part, le progrès réel, à savoir la spiritualisation de la société (en pratique, il s'agit du sens que l'on veut donner à la vie en communauté). Jadis et pendant une longue période, la religion a permis cette spiritualisation de la société. Aujourd'hui cependant, on s'aperçoit que le « culte de la technologie », le nationalisme ou le militarisme ont substitué le rôle de la religion. Mais ces éléments ne permettent pas une réelle spiritualisation de la société et c'est cette « panne de spiritualisation » que Toynbee définit comme étant à l'origine de la crise européenne.

Bibliographie :

Ingram, J. (1973). *The Case for European Monetary Integration*. Princeton: Princeton Essays in International Finance.

Koslowski, P. (1992). Imaginer l'Europe. *Le marché européen comme tâche culturelle et économique*.

Mouton, J.-D. (2003). L'Union européenne en débat. *Visions d'Europe centrale et orientale*. Nancy: Presses Universitaires de Nancy.

Müller, J.-W. (2007). *Constitutional Patriotism*. Princeton: Princeton University Press.

Mundell, R. (1961). A theory of Optimum Currency Areas. *American Economic Review*.

Šuplata, M. (2011). Citoyenneté et Nationalités en Europe unie. Les défis à relever. *Citoyenneté et Nationalités en Europe*. Banska Bystrica.

Toynbee, A. (1958). *Der Gang der Weltgeschichte II: Kulturen im Übergang*.

Webographie :

- <http://www.presseurop.eu>
- <http://europedia.moussis.eu/>
- <http://ec.europa.eu>
- <http://www.tatsachen-ueber-deutschland.de>
- <http://www.euractiv.fr>
- <http://www.ladocumentationfrancaise.fr>
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>